

Risque nucléaire



Le risque nucléaire relève d'un événement accidentel pouvant produire à une situation d'irradiation ou de contamination. Ce risque concerne le personnel d'une installation nucléaire, les populations du proche voisinage et l'environnement.

Le risque nucléaire majeur apparaît en cas d'accident conduisant à la fusion du cœur du réacteur d'une centrale nucléaire.

Un accident grave de transport, routier ou ferroviaire, d'éléments radioactifs serait considéré comme un possible accident majeur.

Pour l'individu irradié, les conséquences dépendent de la dose de radioactivité absorbée (conjugaison entre la durée d'exposition et le niveau de la source de radioactivité).

Les risques pour l'homme et l'environnement sont :

- L'irradiation externe qui résulte d'une exposition aux rayonnements émis par une source radioactive. Ce risque ne doit concerner que le personnel d'une centrale nucléaire
- La contamination par contact ou inhalation de poussières radioactives. Celles-ci peuvent se déposer sur le sol ou les végétaux. Après ingestion de légumes ou de fruits contaminés, l'organisme humain peut être à son tour contaminé.

Le risque sur notre commune

La commune de Sury-en-Vaux est concernée par le risque nucléaire lié à la proximité de la centrale nucléaire de Belleville sur Loire :



Descriptif des risques de la commune

Distante de 20 kms de Belleville, notre commune se trouve dans le périmètre du Plan Particulier de la Centrale Nucléaire de Production Electrique de Belleville (qui concerne la protection des populations et de l'environnement en cas d'incident). Les habitants de Sury-en-Vaux bénéficient donc de la distribution de comprimés d'iode. EDF dispose d'un plan d'urgence interne qui définit l'organisation des moyens de secours sur le site face à un accident classique ou nucléaire.

De plus, du fait de la proximité de notre commune avec la centrale nucléaire, les autorités interviendraient rapidement pour donner les consignes à suivre.

Les bons réflexes spécifiques au risque nucléaire

Consignes individuelles de sécurité

Que faire en cas d'incident nucléaire

- Se tenir informer par les médias habituels : radio, télévision, ...
- Rejoindre le bâtiment (en dur) le plus proche
- Fermer et calfeutrer toutes les ouvertures, boucher toutes les entrées d'air, arrêter ventilation et climatisation
- Se tenir prêt à répondre à toutes directives des autorités, évacuation notamment. En cas d'évacuation, couper le gaz et l'électricité. A l'extérieur, ne toucher pas aux objets, aux aliments, à l'eau ... qui ont pu être contaminés
- Ne pas consommer de fruits, de légumes et d'eau du robinet sans l'aval des autorités
- **Prendre les comprimés d'iode uniquement sur l'ordre du Préfet**

L'essentiel des consignes	Pour plus d'informations
<p>Respecter les consignes des services de sécurité</p> <p> Rentrer dans un bâtiment en dur le plus proche</p> <p> Ecouter la radio et suivre les consignes France Bleu Berry 103.2 Mhz France Info 105.5 Mhz</p> <p> Fermer les portes et les fenêtres, boucher les entrées d'air (couper la ventilation)</p> <p> Couper le gaz et l'électricité</p> <p> Ne téléphoner qu'en cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours</p> <p> Ne pas aller chercher vos enfants à l'école</p>	<p>Autres liens internet utiles : Portail des risques majeurs : http://www.prim.net/ Rubrique « Ma commune face aux risques »</p>



Consulter également la fiche générale « Quels sont les bons réflexes à connaître »